



Communiqué au titre de l'information réglementée

Convocation à l'assemblée générale mixte de Veolia Environnement du 15 juin 2022

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022

Paris, le 25 mai 2022. Veolia Environnement informe ses actionnaires que son assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra le **mercredi 15 juin 2022 à 15 heures** à la Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris. Dans le contexte sanitaire actuel, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de tenue et/ou de participation prévues pour cette assemblée générale en fonction des évolutions législatives, réglementaires et sanitaires qui interviendraient postérieurement à la parution du présent communiqué.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2022 sur le site de la Société : <https://www.veolia.com/fr/groupe/finance/actionnaires>, qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent voter sans participer physiquement à l'assemblée par correspondance préalablement à l'assemblée générale, à l'aide du formulaire de vote ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess. Ils peuvent également donner pouvoir au président de l'assemblée ou à une personne de leur choix selon les mêmes modalités. Pour les actionnaires qui souhaiteraient assister physiquement à l'assemblée générale, il est rappelé que leur accueil sera conditionné au respect des mesures sanitaires applicables.

Les actionnaires auront la possibilité, en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, d'adresser des questions écrites par courriel après la date limite prévue par les dispositions réglementaires jusqu'à la date de l'assemblée générale *via* l'adresse suivante : AGveoliaenvironnement.ve@veolia.com. Il sera répondu à ces questions écrites, durant l'assemblée générale, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention des actionnaires et dans la limite du temps imparti.

Afin de permettre aux actionnaires de participer à cette assemblée dans les meilleures conditions, **l'assemblée générale sera diffusée en direct** sur le site de la Société (www.veolia.com) et la vidéo sera également disponible en différé conformément au délai prévu par la réglementation.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires ainsi qu'un avis rectificatif à l'avis de réunion ont été publiés au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) respectivement des 15 et 18 avril 2022, et l'avis de convocation au BALO de ce jour. Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans les avis de réunion et de convocation.

Les documents et renseignements préparatoires relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires et peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse <https://www.veolia.com/fr/groupe/espace-finance>, dans la rubrique « **Assemblée Générale 2022** », selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Relations investisseurs et analystes

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze

Tél. : + 33 (0)1 85 57 84 76 / 84 80